

SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS – GDP AFFAIRES

1. CONTEXTE

1 Le Programme de gestion de la puissance pour la clientèle d'affaires (GDP Affaires) est un
2 programme en vertu duquel le Distributeur verse, aux clients qui y participent, un appui
3 financier proportionnel à la réduction de puissance demandée pendant les périodes de
4 pointes hivernales.

5 Conformément à la décision D-2018-025 et dans l'attente d'une décision dans le dossier
6 R-4041-2018¹, le Distributeur a comptabilisé distinctement dans les achats d'électricité les
7 sommes relatives au programme GDP Affaires et a inscrit dans un compte d'écarts
8 spécifique l'excédent du montant autorisé.

2. SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS EN 2018

9 Le tableau 1 présente, pour l'année 2018, le suivi du compte d'écarts relatif au programme
10 GDP Affaires.

TABLEAU 1 :
SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS - GDP AFFAIRES (M\$)

Hors base de tarification	2018
Solde au 31 décembre 2017	-
Opérations en 2018	
Écart de l'année	4,2
Intérêts	0,1
Solde au 31 décembre 2018	4,3

11 L'écart entre le montant autorisé de 16,1 M\$² et les sommes relatives aux appuis financiers
12 du premier trimestre 2018 (hiver 2017-2018) et celles de décembre 2018 (hiver 2018-2019),
13 soit 20,3 M\$, représente un montant de 4,2 M\$ auquel des intérêts de 0,1 M\$ ont été
14 appliqués, pour un total de 4,3 M\$.

¹ Décision D-2018-025, paragraphes 268 et 269.

² Décision D-2018-025, paragraphe 267.